

Politique de protection des données à caractère personnel

Identifiant	POL/DPO/06
Date d'établissement	15/07/2021
Fréquence de révision	Triennale
Propriétaire	Délégué à la protection des données
Signataires	Conseil d'administration

Politique externe

Notre politique externe de protection de la vie privée et des données à caractère personnel s'impose à tout collaborateur de notre établissement amené à traiter ce type de données ainsi qu'à toute personne physique ou morale externe intervenant pour notre compte dans la chaîne des traitements.

Elle a pour objectif d'informer les personnes concernées de la manière dont leurs données à caractère personnel sont collectées et traitées par le Fonds du Logement.

Elle permet également de définir et garantir les rôles et responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de traitements ainsi que rappeler les grands principes de protection des données applicables. En outre, le Fonds du Logement communique la présente à des fins de transparence sur les traitements mis en œuvre.

Définitions préalables

L'ensemble des définitions est fourni à l'article 4 du RGPD, les principales sont citées ci-dessous afin de faciliter la compréhension du présent document

« **personne concernée** » : une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale;

« **donnée à caractère personnel** », toute information se rapportant à « personne concernée » ;
« **traitement** », toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la

conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction;

« **fichier** », tout ensemble structuré de données à caractère personnel accessibles selon des critères déterminés, que cet ensemble soit centralisé, décentralisé ou réparti de manière fonctionnelle ou géographique.

« **responsable de traitement** » : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, collecte et traite des données à caractère personnel.

Principes en matière de protection des données à caractère personnel

Finalité du traitement

Nos finalités sont :

- **déterminées** : vos données à caractère personnel sont recueillies pour un usage précis et bien défini ;
- **légitimes** : les finalités sont en adéquation avec les normes et réglementations. Nous n'allons jamais à l'encontre de vos droits ou de vos libertés fondamentales ;
- **explicites** : les finalités sont énoncées de manière compréhensible par les personnes dont les données vont être traitées.

Pertinence des données

La finalité définie permet de déterminer **la pertinence des données** que nous allons collecter. Seules les données adéquates, pertinentes et strictement nécessaires pour atteindre la finalité seront collectées et traitées. Nous veillons à mettre à jour les données tout au long des traitements afin de maintenir leur validité, à prendre des mesures raisonnables pour assurer l'exactitude de toute information obtenue, à nous assurer que la source de toute information est claire, à examiner attentivement toute contestation de l'exactitude des informations.

Conservation limitée des données

La durée de conservation des données n'excède pas la durée nécessaire aux finalités que nous vous exposons et nous vous informons de la durée pendant laquelle nous conserverons vos données via les notices d'informations disponibles sur notre site internet à la rubrique « protection des données ».

Nous conservons les données que vous nous avez transmises dans le cadre des traitements liés à la gestion des contrats passés, ainsi que pendant les durées légales applicables après la fin des contrats.

Accès restreint aux données

Seuls les destinataires dûment habilités peuvent accéder, dans le cadre d'une politique de gestion des accès, aux informations nécessaires à leurs missions. Des règles d'accès et de confidentialité strictes sont applicables aux données personnelles traitées.

Les droits d'accès sont accordés en adéquation avec la fonction de l'utilisateur et sont mis à jour en cas d'évolution ou de changement de fonction.

Sécurité

Le Fonds du Logement détermine et met en œuvre les moyens nécessaires à la protection des traitements de données à caractère personnel pour éviter les intrusions et prévenir ainsi toute perte de confidentialité, modification non désirée ou destruction de données. Nous recourons pour ce faire à des mesures d'ordre logique, physique et organisationnel.

Respect des droits des personnes

Suivant cette politique, nos notices d'information informent la personne auprès de laquelle /ou pour lesquelles sont recueillies des données à caractère personnel :

- de l'identité du responsable du traitement et, le cas échéant, de celle de son représentant ;
- de la finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées ;
- du caractère obligatoire ou facultatif de ses réponses ;
- des conséquences éventuelles, à son égard, d'un défaut de réponse ;
- des destinataires ou catégories de destinataires des données ;
- des droits des personnes à l'égard des traitements des données à caractère personnel ;
- de l'existence, le cas échéant, de transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État non membre de la Communauté européenne ;
- de la durée de conservation des catégories de données traitées ou, en cas d'impossibilité, des critères utilisés permettant de déterminer cette durée.

Nos notices d'information sont également consultables sur notre site internet.

En vertu de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, la personne concernée dispose de plusieurs droits – ci-après listés – lui permettant d'assurer la maîtrise du traitement de données personnelles la concernant :

- droit d'accès ;
- droit de rectification ;
- droit d'opposition ;
- droit de suppression des données personnelles la concernant ;
- droit de solliciter une limitation du traitement ;
- droit à l'oubli et à l'effacement numérique ;
- droit à la portabilité de ses données ;
- droit d'introduire une réclamation auprès de la CNPD.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Fonds du Logement par mail ou par courrier accompagné d'une photocopie de tout document d'identité signé, du numéro de matricule et le cas échéant d'un mandat :

- dpo@fondsdulogement.lu
- Fonds du Logement- DPO – [52 Boulevard Marcel Cahen 1311 Luxembourg Merl].

Le Fonds du Logement met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer l'effectivité de leurs droits aux personnes concernées.

Transferts de données

Aucune de vos données à caractère personnel ne sont transférées, dans le cadre des finalités poursuivies, et à ce jour, vers un pays situé hors de l'Union Européenne.

Si ce devait être le cas dans le futur, les destinataires auraient dans ce cas uniquement communication des catégories de données nécessaires à la réalisation des finalités.

Conformément au RGPD, les notices d'information préciseraient et informeraient la personne auprès de laquelle ont été recueillies des données à caractère personnel, de l'existence de transferts de données à caractère personnel à destination d'un État non-membre de l'Union européenne.

Consultation préalable de l'autorité de contrôle

En cas de persistance d'un risque résiduel élevé pour les personnes concernées, malgré les mesures mises en place et en cours de déploiement, le responsable du traitement consulte l'autorité de contrôle avant que le traitement ne soit en production.

Acteurs de la protection des données

Délégué à la protection des données

Le Fonds du Logement a désigné depuis le 25 janvier 2018 une déléguée à la protection des données (DPO), rattachée au responsable de traitement. Les missions du DPO consistent à informer et conseiller la direction, assurer la conformité et la sécurité des traitements de données à caractère personnel et à être le point de contact des personnes concernées et de l'autorité de contrôle.

La position stratégique et les missions du DPO sont formalisées dans sa fiche de poste portée à la connaissance de l'ensemble de notre personnel.

Responsable de traitement

Le responsable de traitement est le Fonds du Logement, établissement public dont le siège se situe à l'adresse suivante : 52 Boulevard Marcel Cahen – 1311 Luxembourg-Merl

Sous-traitants

Les sous-traitants sont des prestataires externes auxquels notre société peut faire appel pour recueillir, utiliser et traiter de quelque manière que ce soit, les données personnelles pour notre compte.

Les sous-traitants sont contractuellement tenus d'appliquer notre politique de protection des données ainsi que toute autre mesure de mise en conformité déployée par le Fonds du Logement.

Coopération avec l'autorité de contrôle

Le Fonds du Logement, par l'intermédiaire de son DPO, s'assure que les processus en place permettent la coopération avec l'autorité de contrôle, la CNPD.

Textes de référence

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Loi du 1er août 2018 relative à l'organisation de la Commission nationale de protection des données et au cadre général de la protection des données ;

Loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel en matière pénale et de sécurité nationale ;

Loi modifiée du 30 mai 2005 concernant les dispositions spécifiques en matière de protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques.